Ville de Tournefeuille

**DECISION MUNICIPALE**
**N° D24-029**
**1-1**

**OBJET** : **Contrat de prestation pour « La musique arc-en-ciel de l'Afrique du sud »**

**Le Maire de TOURNEFEUILLE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-4°et L 2122-23,

**VU** la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé,

**CONSIDERANT QUE**

La médiathèque met en valeur la musique et la connaissance de la musique via une conférence musiquée en marge du festival Gospel Touch. Cette année le thème de l'Afrique du Sud permet d'aborder des sujets d'actualité comme la diversité, l'inclusion, la lutte contre le racisme et toute forme de discrimination.

**DÉCIDE**

**ARTICLE UN :** D'accueillir l'animation « La musique arc-en-ciel de l'Afrique du sud » le samedi 13 mars 2024 de 16h à 17h pour le public adolescent et adulte dans la médiathèque.

**ARTICLE DEUX :** De signer le contrat de prestation de services ci-annexé avec l'Association G Musiques domiciliée au 441 impasse Embusquère 31320 Seysses-Savès.
L'animation « La musique arc-en-ciel de l'Afrique du sud » est réalisée pour un montant total de 500€ TTC.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE, le

Le Maire,
Dominique FOUCHIER